

Consignes et conditions générales

- Les participants s'engagent à respecter les horaires de répétitions ainsi que les lieux de répétitions. Le Centre Culturel de Chênée nous offre des locaux rénovés, les participants devront être particulièrement soigneux. Nous rappelons que l'alcool est proscrit pendant les répétitions et bien évidemment pendant les spectacles. Les organisateurs seront intransigeants sur ces derniers points. Les élèves des deux premiers degrés ne seront pas autorisés à sortir du Centre Culturel de Chênée pendant la semaine de répétitions.
- Madame la Préfète organise les journées pédagogiques pendant la semaine du tournoi afin de limiter les absences des participants. Néanmoins, ils manqueront quelques heures de cours. Madame la Préfète demande donc aux professeurs de ne pas pénaliser les élèves du tournoi en avançant trop vite dans la matière. De plus, il est interdit d'interroger les participants le lundi suivant le tournoi ou de réclamer des travaux pendant la semaine de répétitions au Centre Culturel. Les élèves ne peuvent pas s'absenter des répétitions pour suivre l'un ou l'autre cours, sous peine d'exclusion du tournoi (attitude ingérable dans le cadre d'une telle organisation).
- Les autorisations parentales (distribuées en début d'année scolaire) devront impérativement être remises à Mesdames Nellessen ou Patrignanelli lors des éliminatoires ou renvoyées scannées à tournoiarc@gmail.com avant le 15 décembre 2022 (sous peine de refus de la candidature).
- Les absences aux répétitions ne seront pas tolérées. Nous nous réservons le droit d'exclure un élève qui s'absenterait sans motif valable.
- IMPORTANT: le samedi 1er avril 2023, après le spectacle, il est important que tous les élèves s'impliquent dans le rangement et le nettoyage de la salle de spectacle et des loges. Nous dresserons des listes d'indispensables, de comédiens, de danseurs et de musiciens pour effectuer ce travail. Il est impératif de rendre les lieux dans un état impeccable avant de profiter d'un moment de détente bien mérité.
- L'autorisation parentale devra tenir compte de ces règles.

Consignes pour le théâtre

- Les éliminatoires de théâtre seront organisées dans le courant du mois de novembre 2022 (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via ce site et via la page Facebook du tournoi).
- Chaque groupe remettra aux membres du jury, lors des éliminatoires, une copie du texte présenté (un seul exemplaire).
- Les extraits ne dépasseront pas 3 minutes pour les solos, 5 minutes pour les groupes de 2 ou 3 personnes et 8 minutes pour les groupes de 4 personnes ou plus.
- Les participants sont invités à choisir de préférence des extraits de pièces de théâtre plutôt que des sketches ou des scènes de film.
- Les comédiens retenus fourniront les costumes et les petits accessoires, ainsi qu'une liste des gros accessoires qui seront nécessaires (chaises, tables, etc.).

- Les candidats retenus s'engagent à répéter avec les professeurs d'art dramatique EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 27, 28, 29, 30, 31 mars et le 1er avril 2023.
- Les participants sont invités à consulter régulièrement le tableau d'affichage du tournoi.
- Les inscriptions (via ce site) seront clôturées le soir du 31 octobre 2022 à minuit. Nous informerons les élèves sélectionnés via ce site après les éliminatoires.

Consignes pour la musique

- Les éliminatoires de musique seront organisées dans le courant du mois de novembre 2022 (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via ce site et via la page Facebook du tournoi).
- Nous avons besoin de tous les instruments de l'orchestre et de chanteurs. Lors des éliminatoires, les musiciens joueront un morceau de leur choix, individuellement, et seront sélectionnés afin de constituer des groupes. Les chanteurs présenteront une chanson de leur choix, de préférence *a cappella*.
- Les candidats retenus s'engagent à répéter EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 27, 28, 29, 30, 31 mars et le 1er avril 2023.
- Les inscriptions (via ce site) seront clôturées le soir du 31 octobre 2022 à minuit. Nous informerons les élèves sélectionnés via ce site après les éliminatoires.

Consignes pour la danse

- Les éliminatoires de danse seront organisées dans le courant du mois de novembre (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via ce site et via la page Facebook du tournoi).
- Les chorégraphies ne dépasseront pas 3 minutes.
- Nous sélectionnerons des ensembles ou des individus afin d'équilibrer les groupes.
- Les candidats retenus s'engagent à répéter EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 27, 28, 29, 30, 31 mars et le 1er avril 2023.
- Les inscriptions (via ce site) seront clôturées le soir du 31 octobre 2022 à minuit. Nous informerons les élèves sélectionnés via ce site après les éliminatoires.

Vous désirez de plus amples informations ?

Vous pouvez consulter les sections [«Informations pratiques»](#) et [«Foire aux questions»](#) du site du tournoi ou vous adresser :

- Pour le THÉÂTRE :
 - À Mesdames NELLESSEN ou PATRIGNANELLI (informations générales, à l'adresse tournoiarc@gmail.com)
 - À Madame EDDAQAQI ou à Monsieur RIGUTTO (à l'adresse tournoiarc@gmail.com)
- Pour la MUSIQUE :
 - À Madame PATRIGNANELLI (informations générales, à l'adresse tournoiarc@gmail.com)
 - À Monsieur MORSOMME (à l'adresse tournoiarc@gmail.com)
- Pour la DANSE :
 - À Madame EDDAQAQI (à l'adresse tournoiarc@gmail.com)
 - À Madame LA PORTA (salle de gym des filles)
- Pour les QUESTIONS D'ORDRE PRATIQUE :
 - À Madame NELLESSEN (à l'école)
 - À Monsieur MARTENS (à l'adresse tournoiarc@gmail.com)

Nous invitons tous les parents à venir encourager les jeunes talents de notre école le jeudi 30 mars 2023 à 19h30, le vendredi 31 mars 2023 à 19h30 ou le samedi 1er avril 2023 à 19h30 au Centre Culturel de Chênée.